

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article723>



Rapport d'activité académique 2003-2005

[RAA] Le "grand débat" dans la Nièvre

- Technique - Archives - Archivage CAA - C.A.A. 2003-2005 (archives) -



Date de mise en ligne : mardi 1er février 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dans la Nièvre, la section départementale a laissé les sections d'établissement (S1) choisir entre une participation critique au débat sur l'école et un refus de participer à ce débat qui apparaissait déjà orienté dans leur établissement.

Dans certains établissements, les S1 ont donc refusé de participer au débat. Par exemple, au lycée Alain-Colas de Nevers, les élus SNES au CA déclarèrent refuser de participer à « un simulacre de consultation » qui n'était qu'une « opération de communication qui servira à légitimer de manière faussement démocratique des réformes dont l'essentiel est déjà arrêté ». Pour ces élus, le débat était déjà orienté par l'intitulé des questions et son « objectif est l'adaptation du système éducatif français aux standards européens et ce, au coût le plus faible ».

Dans les sections d'établissement qui avaient choisi une participation critique au débat, les militants se sont investis pour participer à toutes les commissions et faire entendre, partout où cela était possible, la voix du SNES, et faire apparaître ainsi une analyse alternative à la position du gouvernement relayée souvent par les modérateurs. Par exemple, la section SNES du lycée de Decize fut représentée dans toutes les commissions réunies au lycée.

Dans les établissements scolaires, chaque fois que les militants du SNES participèrent au débat, il s'employèrent à rétablir un constat exact sur le système éducatif, en réaction aux documents préparatoires, et à faire connaître les propositions du SNES. Dans la plupart des cas, les synthèses des débats retinrent une large part des propositions des militants, la population étant assez sensible aux arguments du SNES.

Enfin, la section départementale de la Nièvre a envoyé des militants dans les débats organisés à l'extérieur des établissements scolaires publics : préfecture, mairies, établissements privés. Là encore, les positions du SNES ont été entendues, permettant ainsi que le débat ne soit pas seulement organisé autour des analyses du Ministère.



Syndicat national des enseignants de Second degré

Post-scriptum :

– La section départementale de la Nièvre (S2-58) est joignable à l'adresse électronique snes-nievre@dijon.snes.edu.